



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-06



BD

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 038-213804768-20230320-2023_06-DE

Séance du 20/03/2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, M. JOURDAN Jérôme, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, M. THIVOLET Daniel

Procuratior(n)s :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MATHIEU Emilie, Mme TODARO Marie-pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JOURDAN Jérôme

Date de convocation
14/03/2023

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Date d'affichage

./././...

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

./././...

et publication du :

./././...

Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022

qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	523 877.31€	661 089.93 €
Résultat de l'exercice		137 212.62 €
Excédent antérieur reporté		518 948.35 €
Part affectée à l'investissement		226 500.00 €
Excédent de fonctionnement		429 660.97 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	116 465.54 €	359 245.31 €
Résultat de l'exercice		242 779.77 €
Déficit antérieur reporté		33 729.66 €
Excédent d'investissement :		209 050.11 €

Résultat global de clôture du compte administratif 638 711.08 €

Selon les dispositions de l'article L 2121-14 du code général des Collectivités

Territoriales, Bertrand DURANTON, Maire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des

membres présents :

- **APPROUVE** les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 038-213804768-20230320-2023_06-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Savas-Mépin
Le Maire, Bertrand DURANTON

